

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2750

6 octobre 2015

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 9 S.à r.l.	131954	Nouvelles Assurances - Société de Courtage	131954
Compagnie Maritime Monégasque Internatio- nal II S.à r.l.	131955	Palladium Group International Holdings S.à r.l.	131991
DS Smith (Luxembourg) S.à r.l.	131959	PMK Distribution	131958
East West Motor Holding S.à r.l.	131959	Quinta Greentech Investments S.à r.l.	131958
Emergent Payments Lux S.à r.l.	131958	Rock Ridge RE 20	131966
FC Global	131957	Secured International Transactions Services S.A.	131959
FC Global Group	131957	Security audit & services S.à r.l.	131997
Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A.	131957	SGH Capital	131959
Fidunord	131954	SpaceX S.A.	131988
Gatos 1 S.à r.l.	131957	Sputnik S.à r.l.	131994
Gim Specialist Investment Funds	131956	SPV Office - 3 SCSp	131965
GP Development S.à r.l.	131967	SPV Office - 5 SCSp	131963
GPE VI FIS II S.C.A.	131956	SPV Retail - 1 SCSp	131963
GPE VI FIS S.C.A.	131956	SPV Retail - 2 SCSp	131964
GP Retail S.à r.l.	131976	STG Luxembourg S.à r.l.	131966
Green Stone S.A.	131956	St. Jude Medical International Holding	131958
ICE - 99 Advisory Luxembourg	131960	St Jude Medical Luxembourg Holdings SMI S.à r.l.	131958
ICS JV S.à r.l.	131957	TheMarketsTrust - Advisory	131995
Kuznetski Capital S.A.	131960	TheMarketsTrust - Advisory	131959
Landforse I SCA	131960	The Student Hotel Group S.à r.l.	131985
LFN Finance VI S.à r.l.	131955	Volcano S.A.	131998
Logiparts S.A.	131955		
Merlin Lux Finco 1 S.à r.l.	131960		
Myagency.lu S.à r.l.	131956		
NIKIMEX S.à r.l.	131997		

Nouvelles Assurances - Société de Courtage, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.
R.C.S. Luxembourg B 96.640.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. August 2015.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2015141001/14.

(150153453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

AB Acquisitions Luxco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.300,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 180.688.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 10 juillet 2015, les associés de la Société ont nommé Aidan Clare en tant que nouveau gérant de la avec effet au 20 juillet 2015 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves en Allemagne, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, Membre du Conseil de Gérance
gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Aidan Clare, né le 14 juillet 1966 à Dublin en Irlande, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle au 2 The Heights, Brooklands,

Weybridge, Surrey, KT13 ONY, Royaume-Unie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2015140611/25.

(150153644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Fidunord, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.906.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2015

Il a été décidé à l'unanimité des voix:

- de préciser que, suite à sa nomination en tant que Gérant en date du 4 octobre 2013, Monsieur Simon BOSKIN, expert-comptable, avec adresse professionnelle Gruuss-Strooss 61 à L-9991 WEISWAMPACH, a par sa seule signature tous les pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances, conformément à l'article 9 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 août 2015.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015140808/15.

(150153324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

LFN Finance VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 199.036.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1036 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140952/9.

(150153110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Logiparts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard docteur Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 44.637.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 juillet 2015

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 juillet 2015:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 11, boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de révoquer à compter de ce jour les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Laurent BOUTBOUL
- Monsieur Michel-Henri PROST-OLLER
- Monsieur Sébastien THIBAL

L'assemblée décide de révoquer à compter de ce jour le mandat de l'administrateur délégué suivant:

- Monsieur Laurent BOUTBOUL

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement au mandat d'administrateur à compter de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Éric LALLEMENT, né le 1^{er} juin 1971 à Metz, demeurant professionnellement 11 boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg

- Madame Birgit VINCKE, née le 18 avril 1963 à Siegen (Allemagne), demeurant professionnellement 11 boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg

- Monsieur Sébastien THIBAL, né le 21 février 1976 à Perpignan, demeurant professionnellement 11 boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer au mandat de délégué à la gestion journalière à compter de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Sébastien THIBAL, né le 21 février 1976 à Perpignan, demeurant professionnellement 11 boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg

Il aura le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

L'assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, la société Artefacto S.à r.l., à compter de ce jour jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2018:

- La société SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A., sise 11 boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 44906.

Le mandataire

Référence de publication: 2015140956/35.

(150153151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Compagnie Maritime Monégasque International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 20, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 180.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015141361/10.

(150154107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Myagency.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.444.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142325/10.

(150154540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Gim Specialist Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015142134/14.

(150155214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

GPE VI FIS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 150.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142138/10.

(150154827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

GPE VI FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142139/10.

(150154824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Green Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 17, rue Joseph Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 108.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015142141/10.

(150154828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

ICS JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2136 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 196.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015142173/14.

(150154652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Gatos 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 193.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015142130/14.

(150154494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 484, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 73.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 20 août 2015.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2015142113/13.

(150155227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**FC Global Group, Société Anonyme,
(anc. FC Global).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 198.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015142109/13.

(150154620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

PMK Distribution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, Giallewee.
R.C.S. Luxembourg B 192.331.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1046 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142402/9.

(150155135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Quinta Greentech Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.705.119,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 187.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142410/10.

(150154610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

St. Jude Medical International Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 181.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015142433/13.

(150154695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

St Jude Medical Luxembourg Holdings SMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 198.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015142434/13.

(150154474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Emergent Payments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 177.568.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142064/9.

(150154686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

East West Motor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 192.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015142058/9.
(150155422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 93.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 29 juillet 2015.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire
Référence de publication: 2015142056/13.
(150154945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SITS S.A., Secured International Transactions Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 149.718.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2015.
POUR COPIE CONFORME
Référence de publication: 2015142446/11.
(150155103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SGH Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 179.770.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1033 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015142453/9.
(150155014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

TheMarketsTrust - Advisory, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 187.524.

Les statuts coordonnés au 13/08/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20/08/2015.
Me Cosita Delvaux
Notaire
Référence de publication: 2015142488/12.
(150155410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

ICE - 99 Advisory Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 158.145.

Les statuts coordonnés ont été dûment déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015141517/11.

(150154278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Landforse I SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 141.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015141568/11.

(150154014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015141614/14.

(150154079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Kuznetski Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 102.041.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of the month of July.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company Kuznetski Capital S.A. (the "Company"), a public limited company (société anonyme) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 102.041, incorporated on July 26, 2004 pursuant to a notarial deed of Me Léon Thomas known as Tom METZLER, notary then residing in Luxembourg, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 997 dated October 7, 2004, which articles of incorporation (the "Articles") have not been amended so far.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Extraordinary General Meeting") was opened at 11.30 a.m. by Mr. Giuseppe CAFIERO, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting as chairman of the Extraordinary General Meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mr. Baris SAHIN, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Extraordinary General Meeting (the "Secretary").

The Chairman and the Secretary elected Mrs. Hawa MAHAMOUD, jurist, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Extraordinary General Meeting (the “Scrutineer”).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the Extraordinary General Meeting (the “Bureau”).

Having thus been constituted, the Bureau drew up the attendance list of the Extraordinary General Meeting (the “Attendance List”) which, having been signed “ne varietur” by the proxy holders of the Company’s shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed together with the proxy forms and will be filed together with the present deed and at the same time with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The share capital of the Company is USD 50,000.- (fifty thousand United States Dollars) represented by 10,000 (ten thousand) shares with a par value of USD 5.- (five United States Dollars) each.

II. It resulted (i) from the proxy forms attached to the present deed that all the shareholders of the Company have been informed of the agenda of the Extraordinary General Meeting and (ii) from the Attendance List that all the shareholders representing all of the 10,000 (ten thousand) shares authorised to vote were validly represented at the Extraordinary General Meeting which could thus validly deliberate and decide upon the items of the agenda hereinafter reproduced.

III. The agenda of the Extraordinary General Meeting (the “Agenda”) was the following:

- 1) Decision to change the date of the annual general meeting of the Company;
- 2) Amendment of article 15 paragraph 1 of the articles of association of the Company, so as to reflect the change of the date of the annual general meeting of the Company;
- 3) Miscellaneous.

IV. The Extraordinary General Meeting having approved the statements of the Chairman and having been validly constituted, deliberated on all the items of the Agenda and passed the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting unanimously resolved to change the date of the annual general meeting of the Company which shall henceforth be held on the first day of April of each year at 2.00 p.m.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Extraordinary General Meeting unanimously resolved to amend article 15 paragraph 1 of the Articles of the Company which shall henceforth be worded as follows:

“The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first day of April of each year, at 2.00 p.m.”.

With no other outstanding items on the Agenda and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, in relation with the present deed, are evaluated at approximately one thousand Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of this document.

After reading the present deed to the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, they signed together with US, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Kuznetski Capital S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.041, constituée en date du 26 juillet 2004 suivant acte notarié reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 997 en date du 7 octobre 2004, lesquels statuts (les «Statuts») n’ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») fut ouverte à 11.30 heures par Monsieur Giuseppe CAFIERO, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que président de cette assemblée (le «Président»).

Le Président a nommé Monsieur Baris SAHIN, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Secrétaire»).

Le Président et le Secrétaire ont élu Madame Hawa MAHAMOUD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formèrent le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Bureau»).

Etant ainsi formé, le Bureau dressa la liste de présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire (la «Liste de Présence») qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires de la Société ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est de USD 50.000,- (cinquante mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de USD 5,-(cinq Dollars des Etats-Unis) chacune.

II. Il résulte (i) des procurations annexées au présent acte que tous les actionnaires de la Société ont été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire et (ii) de la Liste de Présence que tous les actionnaires représentant les 10.000 (dix mille) actions autorisées à voter sont dûment représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour repris ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire («l'Ordre du Jour») est le suivant:

- 1) Décision de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société;
- 2) Modification de l'article 15 paragraphe 1 des statuts de la Société de manière à refléter le changement de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société;
- 3) Divers.

IV. L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé les déclarations du Président et étant dûment constituée, délibéra alors sur tous les points à l'Ordre du Jour et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à l'unanimité de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra désormais le premier jour du mois d'avril de chaque année à 14.00 heures.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à l'unanimité de modifier l'article 15 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jour du mois d'avril de chaque année à 14.00 heures.».

Aucun autre point de l'Ordre du Jour ni aucune autre question n'étant soumis à délibération, le Président a clôturé l'assemblée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la requête des mêmes parties comparantes, il a été spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elles ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. CAFIERO, B. SAHIN, H. MAHAMOUD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 juillet 2015. 2LAC/2015/17381. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015142874/126.

(150155929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

SPV Retail - 1 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 199.482.

STATUTS

Extrait de l'acte sous-seing privé de SPV Retail - 1 SCSp signé le 18 août 2015.

1. Associé conjointement et solidairement responsable. GP Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de 12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.428 (l'Associé Commandité).

2. Nom, Objet et siège social.

2.1 La société est constituée sous la forme d'une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, sous la dénomination SPV Retail - 1 SCSp (la Société).

2.2 L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, sans limitation, et/ou titres de créances ou titres de capital, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

2.4 La Société peut employer tous les instruments et techniques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.6 La Société, qui agit et est représentée par l'Associé Commandité ou toute personne autorisée pour le compte de la Société, peut signer, fournir et exécuter tous les actes, contrats et autres obligations et entreprendre toutes les activités et transactions qui peuvent, selon le seul jugement de l'Associé Commandité, être nécessaires ou recommandées afin de mettre en oeuvre les buts et objectifs mentionnés aux clauses précédentes.

2.5 Le siège social de la Société est situé au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation d'un gérant. La Société est gérée par l'Associé Commandité, GP Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de 12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.428.

4. Dates auxquelles la société en commandite spéciale débute et prend fin. La Société a été constituée le 18 août 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142473/47.

(150154550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SPV Office - 5 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 199.483.

STATUTS

Extrait de l'acte sous-seing privé de SPV Office - 5 SCSp signé le 18 août 2015.

1. Associé conjointement et solidairement responsable. GP Office S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de

12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.421 (l'Associé Commandité).

2. Nom, objet et siège social.

2.1 La société est constituée sous la forme d'une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, sous la dénomination SPV Office - 5 SCSp (la Société).

2.2 L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, sans limitation, et/ou titres de créances ou titres de capital, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

2.4 La Société peut employer tous les instruments et techniques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.6 La Société, qui agit et est représentée par l'Associé Commandité ou toute personne autorisée pour le compte de la Société, peut signer, fournir et exécuter tous les actes, contrats et autres obligations et entreprendre toutes les activités et transactions qui peuvent, selon le seul jugement de l'Associé Commandité, être nécessaires ou recommandées afin de mettre en oeuvre les buts et objectifs mentionnés aux clauses précédentes.

2.5 Le siège social de la Société est situé au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation d'un gérant. La Société est gérée par l'Associé Commandité, GP Office S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de 12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.421.

4. Dates auxquelles la société en commandite spéciale débute et prend fin. La Société a été constituée le 18 août 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142472/48.

(150154551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SPV Retail - 2 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.481.

— STATUTS

Extrait de l'acte sous seing privé de SPV Retail - 2 SCSp signé le 18 août 2015.

1. Associé conjointement et solidairement responsable. GP Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de 12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.428 (l'Associé Commandité).

2. Nom, Objet et siège social.

2.1 La société est constituée sous la forme d'une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, sous la dénomination SPV Retail - 2 SCSp (la Société).

2.2 L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, sans limitation, et/ou titres de créances ou titres de capital, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

2.4 La Société peut employer tous les instruments et techniques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.6 La Société, qui agit et est représentée par l'Associé Commandité ou toute personne autorisée pour le compte de la Société, peut signer, fournir et exécuter tous les actes, contrats et autres obligations et entreprendre toutes les activités et transactions qui peuvent, selon le seul jugement de l'Associé Commandité, être nécessaires ou recommandées afin de mettre en oeuvre les buts et objectifs mentionnés aux clauses précédentes.

2.5 Le siège social de la Société est situé au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation d'un gérant. La Société est gérée par l'Associé Commandité, GP Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de 12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.428.

4. Dates auxquelles la société en commandite spéciale débute et prend fin. La Société a été constituée le 18 août 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142474/47.

(150154549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SPV Office - 3 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.484.

— STATUTS

Extrait de l'acte sous-seing privé de SPV Office - 3 SCSp signé le 18 août 2015.

1. Associé conjointement et solidairement responsable. GP Office S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de 12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.421 (l'Associé Commandité).

2. Nom, Objet et siège social.

2.1 La société est constituée sous la forme d'une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, sous la dénomination SPV Office - 3 SCSp (la Société).

2.2 L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, sans limitation, et/ou titres de créances ou titres de capital, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs

afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

2.4 La Société peut employer tous les instruments et techniques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.6 La Société, qui agit et est représentée par l'Associé Commandité ou toute personne autorisée pour le compte de la Société, peut signer, fournir et exécuter tous les actes, contrats et autres obligations et entreprendre toutes les activités et transactions qui peuvent, selon le seul jugement de l'Associé Commandité, être nécessaires ou recommandées afin de mettre en oeuvre les buts et objectifs mentionnés aux clauses précédentes.

2.5 Le siège social de la Société est situé au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation d'un gérant. La Société est gérée par l'Associé Commandité, GP Office S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de 12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.421.

4. Dates auxquelles la société en commandite spéciale débute et prend fin. La Société a été constituée le 18 août 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142471/48.

(150154552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

STG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 186.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015142479/13.

(150154475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Rock Ridge RE 20, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.240.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 18 août 2015 a décidé:

1 d'accepter la démission de Suzanne Hay en tant que gérant de catégorie indépendant de la Société avec effet immédiat, Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

James Dougherty, gérant de catégorie A;

Nicholas A.G. Butt, gérant de catégorie A;

Christoph Tschepe, gérant de catégorie B;

Julien Goffin, gérant de catégorie B;

Pierre Beissel, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rock Ridge RE 20 S.à r.l.

Référence de publication: 2015141069/19.

(150153658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

GP Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.429.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of August.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Baronsel Holdings Limited, a limited company established under the laws of Cyprus, having its registered office at Digeni Akrita, 54, Akritas Building, Floor 3, Flat/Office 301, 1061, Nicosia, Cyprus, having a share capital in amount of twenty-eight thousand euros (EUR 28,000.-), and registered with the Register of Commerce and Companies of Cyprus under number HE227819 (the Sole Shareholder);

here represented by Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “GP Development S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the general meeting of the shareholders. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The object of the Company consists in the use of its funds to invest in real estate and immovable property as well as in the establishment, management, development and disposal of its assets as they may be composed from time to time.

3.3. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.6. The Company may act as general partner in a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale), a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) and/or a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple).

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Any transfer of shares in the capital of the Company will have to comply with the transfer provisions of any shareholders' agreement to be entered into between the shareholders of the Company from time to time.

6.3. All shares of the Company bear equal rights.

6.4. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more class A managers (Class A Managers) and one or more Class B managers (Class B Managers). The Class A Managers and the Class B Managers will constitute a board of managers. The managers will be appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers, constituting the board of managers (the Board), need not be shareholders of the Company. In case of a sole manager, he/she will exercise the power of the Board (the Sole Manager).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the Board.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

Art. 9. Procedure.

(i) The Board shall meet as often as the Company's interests so require or upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board. A manager may represent more than one manager.

(v) The Board can validly deliberate and act only if half of its members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that a majority of the Class A Managers and Class B Managers agree on those resolutions. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.1. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by (i) the signature of its Sole Manager or (ii) in case of plurality of managers, the joint signature of one of its Class B Managers and one of its Class A Managers, or, as the case may be, (iii) the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of the Articles.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles its holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are validly passed by shareholders owning 100% of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions with the same restrictions applicable.

(vii) The Articles are amended with the unanimous vote of the shareholders.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a unanimous resolution of the shareholders, representing 100% of the Company's share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company (the Managers) for an indefinite period:

(i) Mrs. Kathleen BECKER, manager, born on June 11, 1979 in Messancy (Belgium) residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as class A Manager;

(ii) Mr. Emmanuel MOUGEOLLE, manager, born on July 3, 1977 in Epinal (France) residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as class A Manager; and

(iii) Mr. Maciej Adam DROZD, manager, born on March 31, 1965 in Warsaw (Poland) residing professionally at Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Poland, as class B Manager.

2. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six août.

Par devant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Barconsel Holdings Limited, une limited company constituée et organisée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au Digeni Akrita, 54, Etablissement Akrita, 3^{ème} Etage, Appartement/Bureau 301, 1061, Nicosie, Chypre, ayant un capital social de vingt-huit mille euros (EUR 28.000.-), et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE227819 (l'Associé Unique),

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les articles de constitution d'une société à responsabilité limitée qui est de ce fait constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «GP Development S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par résolution de l'assemblée générale des associés, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires

d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 L'objet de la Société consiste en l'utilisation de ses fonds propres pour investir dans de l'immobilier et des biens immobiliers ainsi que dans la création, la gestion, le développement et l'élimination de ses actifs tels que composés de temps à autre.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de Parts Sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

3.6 La Société pourra agir en tant qu'associé commandité d'une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois et d'une société en commandite simple de droit luxembourgeois.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction de l'utilisation de ses droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Quand la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Quand la Société a plus d'un associé, le transfert des parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumis à l'approbation préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Un transfert de parts sociales ne lie la Société ou les tiers qu'après avoir été notifiée à ou avoir été acceptée par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

Tout transfert de parts sociales dans le capital de la Société devra être en conformité avec les dispositions de transfert de tout pacte d'associés qui peut être passé entre les associés de la Société de temps à autre.

6.3 Toutes les parts sociales de la Société ont des droits égaux.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social et il pourra être consulté par chaque associé sur demande.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion et représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) de classe A (les Gérants de Classe A) et un ou plusieurs gérant(s) de classe B (les Gérants de Classe B). Les Gérants de Classe A et les Gérants de Classe B constitueront le conseil de gérance. Les gérants seront nommés par une résolution des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants constituant le conseil de gérance (le Conseil) ne sont pas nécessairement associés. Dans le cas d'un gérant unique, il/elle exercera les pouvoirs du Conseil (le Gérant Unique).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans aucun motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à/aux associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents.

Art. 9. Procédure.

(i) Le Conseil se réunira à Luxembourg sur demande d'un gérant aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui est en principe, à Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et circonstances de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion.

(iii) La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour. Un gérant peut aussi décider de renoncer à la convocation, soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour des réunions qui ont lieu aux heures et lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

(v) Le Conseil ne peut valablement délibérer et agir que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que la majorité des Gérants de Classe A et Gérants de Classe B soit d'accord sur ces résolutions. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire à partir de Luxembourg, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'identifier mutuellement, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil dûment convoquée avait été tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 9.1. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature de son Gérant Unique ou (ii) en cas de pluralité des gérants, de la signature conjointe d'un de ses Gérants de Classe B et d'un de ses Gérants de Classe A, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Art. 10. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées à une assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par le biais de résolutions circulaires s'il n'y a pas plus de vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par des Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les actionnaires

sont aussi valides et exécutoires que si elles avaient été prises lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ii) Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une (1) voix.

11.2. Convocations, quorums, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours à l'avance de la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature et les circonstances étant énoncées dans la convocation à la réunion.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à une autre personne, associée ou non, afin de se faire représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à prendre lors des Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont valablement adoptées par les associés détenant 100% du capital social. Si cette majorité n'a pas été atteinte lors de la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires avec les mêmes restrictions applicables.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le vote unanime des associés.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est de un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par des Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice Social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréés.

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a besoin d'être auditée par un commissaire aux comptes que si elle a plus de vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé à chaque fois que l'exception prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur les comptes comptables et financiers des entreprises, tel que modifié, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales en vigueur.

15.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par

les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution unanime des associés, représentant 100% du capital social de la Société. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés conformément aux dispositions des Statuts et de la Loi.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire toutes les conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription et libération

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer entièrement par le biais d'un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition immédiate de la Société, tel que prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société (les Gérants) pour une durée indéterminée:

(i) Madame Kathleen BECKER, gérante, née le 11 juin 1979 à Messancy (Belgique), dont la résidence professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que Gérant de classe A;

(ii) Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, gérant, né le 3 juillet 1977 à Epinal (France), dont la résidence professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que Gérant de classe A; et

(iii) Monsieur Maciej Adam DROZD, gérant, né le 31 mars 1965 à Varsovie (Pologne) dont la résidence professionnelle est au Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Pologne, en tant que Gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25342. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015140849/500.

(150153425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

GP Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.428.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of August.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Barconsel Holdings Limited, a limited company established under the laws of Cyprus, having its registered office at Digeni Akrita, 54, Akritas Building, Floor 3, Flat/Office 301, 1061, Nicosia, Cyprus, having a share capital in amount of twenty-eight thousand euros (EUR 28,000.-), and registered with the Register of Commerce and Companies of Cyprus under number HE227819 (the Sole Shareholder);

here represented by Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GP Retail S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the general meeting of the shareholders. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The object of the Company consists in the use of its funds to invest in real estate and immovable property as well as in the establishment, management, development and disposal of its assets as they may be composed from time to time.

3.3. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.6. The Company may act as general partner in a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale), a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) and/or a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple).

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Any transfer of shares in the capital of the Company will have to comply with the transfer provisions of any shareholders' agreement to be entered into between the shareholders of the Company from time to time.

6.3. All shares of the Company bear equal rights.

6.4. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more class A managers (Class A Managers) and one or more Class B managers (Class B Managers). The Class A Managers and the Class B Managers will constitute a board of managers. The managers will be appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers, constituting the

board of managers (the Board), need not be shareholders of the Company. In case of a sole manager, he/she will exercise the power of the Board (the Sole Manager).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the Board.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

Art. 9. Procedure.

(i) The Board shall meet as often as the Company's interests so require or upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board. A manager may represent more than one manager.

(v) The Board can validly deliberate and act only if half of its members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that a majority of the Class A Managers and Class B Managers agree on those resolutions. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.1. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by (i) the signature of its Sole Manager or (ii) in case of plurality of managers, the joint signature of one of its Class B Managers and one of its Class A Managers, or, as the case may be, (iii) the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of the Articles.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles its holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are validly passed by shareholders owning 100% of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions with the same restrictions applicable.

(vii) The Articles are amended with the unanimous vote of the shareholders.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a unanimous resolution of the shareholders, representing 100% of the Company's share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company (the Managers) for an indefinite period:

(i) Mrs. Kathleen BECKER, manager, born on June 11, 1979 in Messancy (Belgium) residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as class A Manager;

(ii) Mr. Emmanuel MOUGEOLLE, manager, born on July 3, 1977 in Epinal (France) residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as class A Manager; and

(iii) Mr. Maciej Adam DROZD, manager, born on March 31, 1965 in Warsaw (Poland) residing professionally at Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Poland, as class B Manager.

2. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six août.

Par devant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Barconsel Holdings Limited, une limited company constituée et organisée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au Digeni Akrita, 54, Etablissement Akrita, 3^{ème} Etage, Appartement/Bureau 301, 1061, Nicosie, Chypre, ayant un capital social de vingt-huit mille euros (EUR 28.000,-), et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE227819 (l'Associé Unique),

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les articles de constitution d'une société à responsabilité limitée qui est de ce fait constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «GP Retail S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par résolution de l'assemblée générale des associés, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 L'objet de la Société consiste en l'utilisation de ses fonds propres pour investir dans de l'immobilier et des biens immobiliers ainsi que dans la création, la gestion, le développement et l'élimination de ses actifs tels que composés de temps à autre.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de Parts Sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

3.6 La Société pourra agir en tant qu'associé commandité d'une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois et d'une société en commandite simple de droit luxembourgeois.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction de l'utilisation de ses droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Quand la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Quand la Société a plus d'un associé, le transfert des parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumis à l'approbation préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Un transfert de parts sociales ne lie la Société ou les tiers qu'après avoir été notifiée à ou avoir été acceptée par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

Tout transfert de parts sociales dans le capital de la Société devra être en conformité avec les dispositions de transfert de tout pacte d'associés qui peut être passé entre les associés de la Société de temps à autre.

6.3 Toutes les parts sociales de la Société ont des droits égaux.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social et il pourra être consulté par chaque associé sur demande.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion et représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) de classe A (les Gérants de Classe A) et un ou plusieurs gérant(s) de classe B (les Gérants de Classe B). Les Gérants de Classe A et les Gérants de Classe B constitueront le conseil de gérance. Les gérants seront nommés par une résolution des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants constituant le conseil de gérance (le Conseil) ne sont pas nécessairement associés. Dans le cas d'un gérant unique, il/elle exercera les pouvoirs du Conseil (le Gérant Unique).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans aucun motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à/aux associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents.

Art. 9. Procédure.

(i) Le Conseil se réunira à Luxembourg sur demande d'un gérant aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui est en principe, à Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et circonstances de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion.

(iii) La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour. Un gérant peut aussi décider de renoncer à la convocation, soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour des réunions qui ont lieu aux heures et lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

(v) Le Conseil ne peut valablement délibérer et agir que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que la majorité des Gérants de Classe A et Gérants de Classe B soit d'accord sur ces résolutions. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire à partir de Luxembourg, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent

s'identifier mutuellement, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil dûment convoquée avait été tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 9.1. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature de son Gérant Unique ou (ii) en cas de pluralité des gérants, de la signature conjointe d'un de ses Gérants de Classe B et d'un de ses Gérants de Classe A, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Art. 10. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées à une assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par le biais de résolutions circulaires s'il n'y pas plus de vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par des Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les actionnaires sont aussi valides et exécutoires que si elles avaient été prises lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ii) Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une (1) voix.

11.2. Convocations, quorums, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours à l'avance de la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature et les circonstances étant énoncées dans la convocation à la réunion.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à une autre personne, associée ou non, afin de se faire représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à prendre lors des Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont valablement adoptées par les associés détenant 100% du capital social. Si cette majorité n'a pas été atteinte lors de la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires avec les mêmes restrictions applicables.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le vote unanime des associés.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est de un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par des Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice Social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a besoin d'être auditée par un commissaire aux comptes que si elle a plus de vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé à chaque fois que l'exception prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur les comptes comptables et financiers des entreprises, tel que modifié, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales en vigueur.

15.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution unanime des associés, représentant 100% du capital social de la Société. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés conformément aux dispositions des Statuts et de la Loi.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire toutes les conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription et libération

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer entièrement par le biais d'un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition immédiate de la Société, tel que prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société (les Gérants) pour une durée indéterminée:

(i) Madame Kathleen BECKER, gérante, née le 11 juin 1979 à Messancy (Belgique), dont la résidence professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que Gérant de classe A;

(ii) Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, gérant, né le 3 juillet 1977 à Epinal (France), dont la résidence professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que Gérant de classe A; et

(iii) Monsieur Maciej Adam DROZD, gérant, né le 31 mars 1965 à Varsovie (Pologne) dont la résidence professionnelle est au Al. Solidarnosci 36, 25-323 Kielce, Pologne, en tant que Gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25341. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015140852/500.

(150153422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

The Student Hotel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.530.257,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 188.739.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of July.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. TSH Grafton S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188.693,

being the holder of twenty-five million three hundred seventy-six thousand five hundred thirty-two (25,376,532) Class A Shares in the share capital of the Company,

here represented by Ms Florie-Anne Gonera, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on July 20, 2015; and

2. MacGregor TSH 2 B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 335, Jan van Galenstraat, NL-1061 AZ Amsterdam, Netherlands, and registered with the Dutch Commercial Register under number 61431125,

being the holder of one million five hundred five thousand eight hundred seventy-one (1,505,871) Class B Shares in the share capital of the Company,

here represented by Ms Florie-Anne Gonera, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 20, 2015.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders (the “Shareholders”), representing the entire share capital of The Student Hotel Group S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 188.739 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2615 on 26 September 2014. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx dated 20 May 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, representing the entire share capital, have requested the instrumenting notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of seven million six hundred forty-seven thousand eight hundred fifty-four euro (EUR 7,647,854) from its current amount of twenty-six million eight hundred eighty-two thousand four hundred three euro (EUR 26,882,403) up to an amount of thirty-four million five hundred thirty thousand two hundred fifty-seven euro (EUR 34,530,257), by issuing seven million six hundred forty-seven thousand eight hundred fifty-four (7,647,854) Class A Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Subscription and Payment

The seven million six hundred forty-seven thousand eight hundred fifty-four (7,647,854) newly issued Class A Shares have been subscribed by TSH Grafton S.à r.l., aforementioned, for a subscription price of seven million six hundred forty-seven thousand eight hundred fifty-four (7,647,854).

The Class A Shares so subscribed are entirely paid up by TSH Grafton S.à r.l., aforementioned, by an amount of ten million one hundred twenty-five thousand euro (EUR 10,125,000) by way of the conversion of an amount of ten million one hundred twenty-five thousand euro (EUR 10,125,000) of available reserves allocated to TSH Grafton S.à r.l. currently recorded in the accounts of the Company. The so paid amount of ten million one hundred twenty-five thousand euro (EUR 10,125,000) shall be allocated as follows:

- an amount of seven million six hundred forty-seven thousand eight hundred fifty-four euro (EUR 7,647,854) shall be allocated to the share capital of the Company; and
- an amount of two million four hundred seventy-seven thousand one hundred forty-six euro (EUR 2,477,146) shall be allocated to the share premium account of the Company in relation to the above issuance of Class A Shares.

MacGregor TSH 2 B.V., aforementioned, has waived any and all rights it may have with respect to the above issuance of Class A Shares, their subscription and payment.

Proof of the existence of the above-mentioned reserves has been produced to the undersigned notary by means of interim accounts dated July 20, 2015.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend article 6.1 of the articles of association of the Company as follows:

“**6.1.** The Company's share capital is set at EUR 34,530,257 (thirty-four million five hundred thirty thousand two hundred fifty-seven euro), represented by 33,024,386 (thirty-three million twenty-four thousand three hundred eighty-six) Class A Shares and 1,505,871 (one million five hundred five thousand eight hundred seventy-one) Class B Shares, each having a par value of EUR 1 (one Euro) each.”

Third resolution

The Shareholders resolve to grant full powers to any manager of the company, acting individually, to record the above resolutions in the appropriate manner into the books and records of the Company and take any actions necessary or useful in relation therewith.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at four thousand four hundred euros (EUR 4,400).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt juillet.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. TSH Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.693, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

détenteur de vingt-cinq millions trois cent soixante-seize mille cinq cent trente-deux (25.376.532) Parts Sociales de Catégorie A dans le capital social de la Société,

ici représentée par Madame Florie-Anne Gonera, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 20 juillet 2015; et

2. MacGregor TSH 2 B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existante selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 61431125 et sise au 335, Jan van Galenstraat, 1061 AZ Amsterdam, Pays-Bas,

détenteur d'un million cinq cent cinq mille huit cent soixante-et-onze (1.505.871) Parts Sociales de Catégorie B dans le capital social de la Société,

ici représentée par Madame Florie-Anne Gonera, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2015.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés (les «Associés») représentant l'intégralité du capital social de The Student Hotel Group S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.739, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2615 en date du 26 septembre 2014. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 20 mai 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions six cent quarante-sept mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 7.647.854) afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions huit cent quatre-vingt-deux mille quatre-cent trois euros (EUR 26.882.403) à un montant de trente-quatre millions cinq cent trente mille deux cent cinquante-sept euros (EUR 34.530.257), par l'émission de sept millions six cent quarante-sept mille huit cent cinquante-quatre (7.647.854) Parts Sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Souscription et Paiement

Les sept million six cent quarante-sept mille huit cent cinquante-quatre (7.647.854) Parts Sociales de Catégorie A nouvellement émises ont été souscrites par TSH Grafton S.à r.l., mentionnée ci-dessus, pour un prix de souscription de sept million six cent quarante-sept mille huit cent cinquante quatre euros (EUR 7.647.854).

Les Parts Sociales de Catégorie A ainsi souscrites sont entièrement payées par la conversion d'un montant de dix millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 10.125.000) de réserves disponibles actuellement enregistrées dans les comptes de la Société. Le montant de dix millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 10.125.000) ainsi payé est alloué comme suit:

- un montant de sept millions six cent quarante-sept mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 7.647.854) est alloué au capital social de la Société; et

- un montant de deux millions quatre cent soixante-dix-sept mille cent quarante-six euros (EUR 2.477.146) est alloué au compte de prime d'émission de la Société relatif à l'émission de Parts Sociales de Catégorie A ci-dessus.

MacGregor TSH 2 B.V. a renoncé à tous droits qu'elle pourrait avoir en relation avec l'émission des parts Sociales de Catégorie A ci-dessus, leur souscription et leur paiement.

Preuve de l'existence des réserves mentionnées ci-dessus a été donnée au notaire soussigné par le biais de comptes intérimaires en date du 20 juillet 2015.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à 34,530,257 EUR (trente quatre millions cinq cent trente mille deux cent cinquante-sept euros), représenté par 33.024.386 (trente-trois millions vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-six) Parts Sociales de Catégorie A et 1.505.871 (un million cinq cent cinq mille huit cent soixante-et-onze) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune.»

Troisième résolution

Les Associés décident de donner tous pouvoirs à tout gérant de la société, agissant individuellement, pour acter les résolutions ci-dessus de la manière appropriée dans les livres et registres de la Société et de prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles y relatives.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ quatre mille quatre cents euros (EUR 4.400).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gonera, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 juillet 2015. GAC/2015/6420. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142486/155.

(150154507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SpaceX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 199.503.

— STATUTS

L'an deux mil quinze, le trente-et-un juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

La société "VICTORY BUSINESS CENTER S.A.", en abrégé "VBC S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174540,

ici dûment représentée par son administratrice unique Mademoiselle Célia Maria ALMEIDA CERDEIRA, administratrice de société, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté,

elle-même ici représentée par Monsieur Mathieu RASO employé privé, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 juillet 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre la comparante et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination «SpaceX S.A.»

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses obligations et engagements propres et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

4.3 La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 La Société pourra, de manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à 31.000,-EUR (TRENTE-ET-UN MILLE EUROS) représenté par 31.000 (TRENTE-ET-UN MILLE) actions d'une valeur nominale de 1,-EUR (UN EURO) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Lorsque les actions de la société sont au porteur, celles-ci sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration parmi les professionnels habilités conformément à l'article 42 de la loi sur les sociétés commerciales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent, avant la date fixée pour la réunion, avoir effectué le dépôt des actions détenues et être inscrits au registre des actions au porteur tenu par et auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique à cette fin, selon les dispositions de la loi.

Tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit entièrement par l'actionnaire

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur de 25% (VINGT-CINQ POUR CENT) par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de 7.750,-EUR (SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ MILLE CINQUANTE EUROS (1.050.-EUR).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à cette date pour finir le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (TROIS) et celui des commissaires aux comptes à 1 (UN).

- Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Daniel GALHANO, administrateur de sociétés, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie;

2.- Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur de sociétés, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie; et

3.- La société anonyme "CAPITAL OPPORTUNITY S.A.", administrateur, établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149718.

4. - Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, pré-qualifié, est nommé représentant permanent de l'administratrice mentionnée ci-avant sous 3.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2020.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: RASO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142431/157.

(150154937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Palladium Group International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.316.

In the year two thousand and fifteen, on the twelve of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary public residing at Junglister, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PALLADIUM GROUP INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number R.C.S. Luxembourg section B number 123 316, incorporated by a deed of the notary of Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, on 13th of December 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 330 on 8 March 2007,

with a subscribed capital fixed at EUR 312,500.- (three hundred twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

There appeared

PALLADIUM GROUP INC., a company according to the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, the United States of America, and its office address at 55 Old Bedford Road, Lincoln, Massachusetts 01773, the United States of America (the "Sole Partner"),

hereby represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally in Junglister by virtue of a proxy given in Lincoln, (MA USA) on 28th of July 2015, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of PALLADIUM GROUP INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington as liquidator (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

III. The Sole Partner passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Partner resolves to appoint PALLADIUM GROUP INC., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Partner resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Partner further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Partner decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand eight hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Palladium Group International Holdings S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123 316, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 330 du 8 mars 2007.

A comparu

PALLADIUM GROUP INC., une société organisée et constituée sous les lois de L'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et son adresse professionnelle au 55 Old Bedford Road, Lincoln, Massachusetts 01773, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

avec un capital souscrit fixé à EUR 312.500,- (trois cent douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

ici représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée à Lincoln (MA USA) le 28 juillet 2015

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de PALLADIUM GROUP INC, une société organisée et constituée sous les lois de L'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Palladium Group Inc, précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille huit cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 août 2015. Relation GAC/2015/7093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015142386/136.

(150154809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Sputnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 180.050.

L'an deux mille quinze.

Le treize août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Madame Marion METZEN, indépendante, demeurant à L-2444 Luxembourg, 6, rue des Romains.

2.- Monsieur Patrick GERGES, comptable, demeurant à L-4722 Pétange, 44, Cité Cfl.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

I.- Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SPUTNIK S.à r.l., avec siège social à L-1932 Luxembourg, 17, rue Auguste Letellier, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 180.050 (NIN 2013 24 39 142).

II. Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2674 du 25 octobre 2013.

III. Que le capital social de la société s'élève à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Madame Marion METZEN, prénommée, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Patrick GERGES, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: CENT parts sociales	100

Ensuite les comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts sociales

Monsieur Patrick GERGES, prénommé, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la société SPUTNIK S.à r.l. pour le montant d'un Euro (€ 1.-) à Madame Marion METZEN, prénommée, ici présente et cette acceptant.

Madame Marion METZEN, prénommée, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et elle a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Elle déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Le cédant, déclare avoir reçu de la part de la cessionnaire, le montant d'un Euro (€ 1.-), avant la passation des présentes, ce dont quittance, titre et décharge.

Il déclare en outre que les parts sociales présentement cédées ne sont ni mises en gage ni grevées de droits d'un tiers et qu'il peut librement en disposer.

Monsieur Patrick GERGES, prénommé et Madame Marion METZEN, prénommée, agissant en leur qualité de gérants de la société SPUTNIK S.à r.l. déclarent accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite l'associée unique, Madame Marion METZEN, prénommée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux cessions de parts sociales intervenues, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par mille cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Madame Marion METZEN, indépendante, demeurant à L-2444 Luxembourg, 6, rue des Romains.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Roedt et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège de la société est établi à Roedt."

Troisième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Patrick GERGES, en tant que gérant de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Le mandat de Madame Marion METZEN, prénommée, en tant que gérante de la société est confirmé.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. METZEN, P. GEORGES, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: GAC/2015/7088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142468/68.

(150154671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

TheMarketsTrust - Advisory, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.524.

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE TREIZE AOUT.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

THEMARKETSTRUST, une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée en date du 7 mai 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B186850, et dont le siège social est établi au 121, Rue de Muhlenbach, à L-2168 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur David MAENHAUT, employé privé, demeurant professionnellement au 121 Rue de Muhlenbach, à L-2168 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée en date du 10 août 2015, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire, d'acter ce qui suit:

Elle est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «THEMARKETSTRUST - ADVISORY», ayant son siège social au 59, Boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B187 524, constituée suivant acte du notaire Cosita Delvaux, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 30 mai 2014, publié au Mémorial du 7 août 2014, sous le numéro 2087.

Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital social de la société, déclarant avoir été valablement convoqué et se déclarant être au courant de l'ordre du jour de la présente assemblée étant:

L'ordre du jour de l'assemblée.

1. Augmentation du capital social à concurrence de CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (EUR 170.000,-), en vue de le porter de son montant actuel s'élevant à QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, au montant de CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 185.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation du pair comptable.

2. Augmentation du pair comptable par incorporation d'un compte courant au nom de la société anonyme de droit luxembourgeois THEMARKETSTRUST, d'un montant de CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (EUR 170.000,-)

3. Modification de l'article six (6) des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social précitée.

4. Divers.

Ceci étant exposé et après délibération, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (EUR 170.000), en vue de le porter de son montant actuel s'élevant à QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, au montant de CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 185.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation du pair comptable des parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'admettre l'augmentation de capital social dont question ci-avant et d'admettre la libération en nature comme ci-après énoncé:

Libération

La société anonyme de droit luxembourgeois, TheMarketsTrust, associé unique précité, représenté comme dit ci-avant, déclare augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (EUR 170.000) et de libérer intégralement cette augmentation de capital par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'associé unique à l'encontre de la société, consistant en un compte courant ouvert au nom de la société anonyme de droit luxembourgeois THEMARKETSTRUST, d'un montant de CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (EUR 170.000,-).

Effectivité de l'apport

La preuve de la pleine propriété de l'Apport dans le chef de l'associé a été rapportée au notaire instrumentant.

L'évaluation du compte courant de l'associé incorporé dans le cadre de la présente augmentation de capital social a été réalisée sur base de la situation comptable établie au 30 juin 2015 de la société apportée. Cette situation comptable ayant été valablement signée pour approbation par les administrateurs de la société détenant le compte courant.

Une copie des documents détaillés ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'associé et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 185.000.-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et libérées intégralement.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à 1.900 EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. MAENHAUT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015142487/78.

(150154924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**S.A.S. S.à r.l., NIKIMEX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. S.A.S. S.à r.l., Security audit & services S.à r.l.).**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 153.596.

L'an deux mil quinze, le vingt-huit juillet.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

ont comparu:

1.- Monsieur Thierry DUPUIS, demeurant à B-4121 Neupré, 5, Avenue de la Sapinière.

2.- La société privée à responsabilité limitée de droit belge Peace of Mind Sprl (en abrégé POM), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0536.821.853, ayant son siège social à B-5564 Houyet-Wanlin, 1, Rue du Château, représentée par son gérant Monsieur Alexandre HERMAN, demeurant à B-5564 Houyet-Wanlin, 1, Rue du Château

3.- La société privée à responsabilité limitée de droit belge Bertrand Toussaint Management Sprl, en abrégé B.T.M. Management Sprl, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0839.493.032, ayant son siège social à B-5300 Vezin, 522A, Rue St Hubert, représentée par son gérant Monsieur Bertrand TOUSSAINT, demeurant à B-5300 Vezin, 522A, Rue St Hubert

4.- Monsieur Nicolas MACAU, demeurant à B-5100 Wépion, 25, Chemin du gros Sous

5.- La société anonyme de droit belge M-interim SA (en abrégé POM), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0446.710.536, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 145, Rue A. Dansaert, représentée par son administrateur Monsieur Alexandre HERMAN, demeurant à B-5564 Houyet-Wanlin, 1, Rue du Château.

Les comparants sub 2, 4 et 5 sont ici valablement représentés par Monsieur Bertrand TOUSSAINT, en vertu de procurations données sous seing privées. Lesdites procurations sont annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «SECURITY AUDIT & SERVICES S.A R.L.», a été constituée suivant acte reçu par le notaire Pierre PROBST, de résidence à Ettelbruck, en date du 19 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 19 juillet 2010, numéro 1475;

Dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, de résidence à Ettelbruck, en date du 23 août 2010, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 19 octobre 2010, numéro 2214

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 153.596;

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que le comparant Monsieur Thierry DUPUIS, prénommé, est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «SECURITY AUDIT & SERVICES S.à R.L.» avec siège social à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de Parts

Monsieur Thierry DUPUIS, prénommé, cède par les présentes quinze (15) de ses cent (100) parts sociales à la société Peace of Mind Sprl, prénommée, cinquante (50) de ses cent (100) parts sociales à la société M-interim SA, prénommée, vingt-trois (23) parts sociales de ses cent (100) parts sociales à la société Bertrand Toussaint Management Sprl, prénommée, et douze (12) de ses cent (100) parts à Monsieur Nicolas MACAU, prénommé, qui acceptent ces cessions de parts.

Lesdites cessions prennent effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, les cessionnaires sont, à partir de ce jour, subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix.

Les présentes cessions de parts ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu des cessionnaires avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre de la part du cédant.

Acceptation de la cession de parts sociales

Monsieur Thierry DUPUIS, prénommé, déclare accepter cette cession, en tant que gérant, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Suite aux prédites cessions les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- | | |
|---|----|
| - La société de droit belge Peace of Mind Sprl, prénommé, quinze parts sociales | 15 |
| - La société de droit belge M-interim SA, prénommée, cinquante parts sociales | 50 |

- La société de droit belge Bertrand Toussaint Management, prénommée, vingt-trois parts sociales	23
- Monsieur Nicolas MACAU, prénommé, douze parts sociales	12
Total des parts: cent parts sociales	100

Première Résolution

Suite à la cession de parts ci-avant, les nouveaux associés décident de modifier l'objet social et de changer en conséquence l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

- Les activités relatives à la gestion des ressources humaines et à la mise à disposition de personnel
- L'organisation, la promotion, la gestion et la coordination de spectacles, foires commerciales, d'événements sportifs et culturels ainsi que tous services liés à ces organisations, y compris la billetterie et parking;
- Les activités relatives au développement commercial, à la consultance dans le domaine commercial et marketing au sens large

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.»

Deuxième Résolution

Les associés décident de transformer la dénomination sociale de Security Audit&services Sàrl en NIKIMEX Sàrl, d'abroger l'enseigne commerciale et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de NIKIMEX Sàrl.»

Troisième Résolution

Les associés acceptent la démission du gérant unique de la société à savoir Monsieur Thierry DUPUIS, prénommé et lui donnent décharge.

Les associés décident de nommer un nouveau gérant pour une durée indéterminée à savoir Monsieur Bertrand TOUSSAINT, né le 3 juillet 1975 à Namur (B), demeurant à B-5300 Vezin, 522A, Rue St Hubert.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite au changement de l'objet social opéré par le présent acte ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à cette nouvelle activité.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 940.-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Toussaint B., Dupuis T., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12702. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142427/96.

(150155389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Volcano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 185.228.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Volcano S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office

in L-8033 Strassen, 9, rue Mère Térésa, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 185228, (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 15, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1257 of May 16, 2014,

and whose articles of association (the “Articles”) have not been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr. Raymond HENSCHEN, maître en sciences économiques, residing in L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office to L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich, and subsequent amendment of the first sentence of article 2 of the articles of association;

2. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder (the “Sole Shareholder”), duly represented, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the proxy-holder of the Sole Shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented Sole Shareholder, signed “ne varietur” by the proxy-holder of the Sole Shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being represented at the present Meeting and that the sole shareholder, duly represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office to L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich, and to subsequently amend the first sentence of article 2 of the Articles in order to give it the following wording:

“The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).”

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) des actionnaires de “Volcano S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8033 Strassen, 9, rue Mère Térésa, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185228, (la “Société”), constituée

suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1257 du 16 mai 2014,

et dont les statuts (les “Statuts”) n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond HENSCHEN, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich, et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'“Actionnaire Unique”), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, R. HENSCHEN, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 juillet 2015. 2LAC/2015/17087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015142536/109.

(150155324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.